

Nouveau Traité franco-allemand

Publié le 24 janvier 2019

Dans la continuité du Traité de l'Elysée signé en 1963 par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer, Emmanuel Macron et Angela Merkel ont signé un nouveau traité de coopération franco-allemand, le 22 janvier, à Aix-La-Chapelle.

Composé de 28 articles répartis en 5 chapitres, ce document porte sur des projets dans les domaines de l'économie, de la défense, du changement climatique, et de la coopération transfrontalière et européenne. Le Traité sera accompagné d'une programmation des projets. Le Conseil des ministres franco-allemand fera état de l'avancée des projets de coopération menés conjointement.

Ce nouveau texte paraphé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 après un an de négociations a pour objectif de renforcer la relation entre la France et l'Allemagne. Mais c'est aussi un message politique adressé à l'Europe.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)